



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ARRONDISSEMENT :  
Clermont-Ferrand

Nombre de conseillers :

- En exercice : 23
- Présents : 20

**Séance du 16 novembre 2023**

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 23

Date de la convocation :

9 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MORVAN, Maire,

**Présents :**

Jean-Marc MORVAN, Lauriane BONNABRY, François BONJEAN, Paulette MANRY, André FERRI, Marie-Martine VIGIER, Gilles HUGON, Marie-Claire GOIGOUX, Adam WEBER, Anne-Marie MANOUSSI, Olivier MICHOT, Catherine PAYSAN, Christian TEINTURIER, Maïté WAAG, Hervé COURTEIX, Christian BOISNAULT, Marie-Laure CHASSAINGT, Thierry CHAPUT, Marie SERVE, Guylem GOHORY.

**Absents excusés :**

Raluca ARSENIE donne pouvoir à François BONJEAN  
Philippe MANIEL donne pouvoir à Thierry CHAPUT  
Michèle TIXIER donne pouvoir à Guylem GOHORY

**Absents:**

Marie-Claire GOIGOUX et Catherine PAYSAN ont été désignées secrétaires de séance en application de l'article L2121-15 du CGCT  
Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

**Délibération N° CM20231116-19 : Tarifs municipaux : aire de camping-car**

**7.10 : Finances locales - Divers**

Monsieur le Maire,

► **RAPPELLE**

La commune s'est dotée d'une aire de camping-car depuis 2016.

Cette aire comprend 51 emplacements de stationnement payant.

Par délibération en date du 14 juin 2016, le conseil municipal avait délibéré sur le tarif applicable à l'utilisation de cette aire de camping-car :

Droit de stationnement :

du 01/10 au 30/04 : 6 €/24h

du 01/05 au 30/09 : 8 €/24h

Pour le paiement de l'eau et de l'électricité, des jetons d'une valeur de 2 € sont délivrés après acquittement.

- l'eau : 1 jeton de 2 € (pour 20 minutes)
- l'électricité : 1 jeton de 2 € (pour 4 heures)

**► PROPOSE**

D'augmenter le tarif pour le stationnement

Soit : du 01/10 au 31/03 : 7 €/24h

du 01/04 au 30/09 : 9 €/24h

Les autres tarifs restent inchangés

**► DEMANDE**

aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer

Votes				
Total des votants	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
23	23	0	0	

Le Conseil Municipal, après délibération

**► APPROUVE** comme mentionnée ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an susdits

Rendu exécutoire après transmission au Contrôle de Légalité préfectoral et publication

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le 23 novembre 2023

Le Maire

Jean-Marc MORVAN

